

Guide du candidat à un programme d'échange

2^{ème} appel à candidatures : départs au 2nd semestre 2021-2022

Les programmes d'échange

En qualité d'étudiant de l'université Paris II Panthéon-Assas, vous avez la possibilité d'effectuer un séjour au sein d'une université partenaire dans le cadre d'une convention bilatérale ou du programme européen Erasmus+.

La durée et le moment du départ dépendent de votre domaine d'études et de la destination. Veuillez consulter le tableau des destinations spécifiques à votre domaine d'études : www.u-paris2.fr rubriques international/Partir étudier à l'étranger en programmes d'échange/Destinations proposées

Les étudiants en apprentissage ou en année de césure ne peuvent pas postuler à un programme d'échange.

Les étudiants inscrits en licence numérique en droit sont éligibles aux programmes d'échange.

Les cours suivis à l'étranger seront validés à votre retour à Paris II et les notes obtenues seront intégrées dans votre dossier universitaire. Dans le cadre d'un programme d'échange aucun diplôme n'est délivré par l'université étrangère.

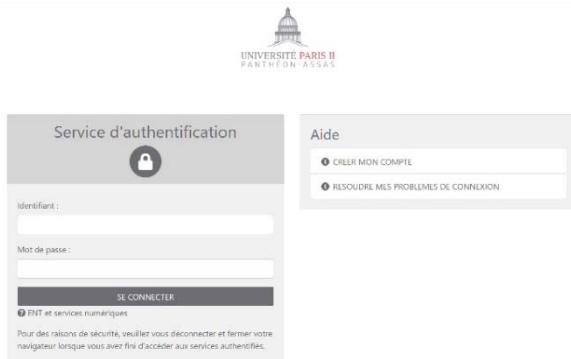
2^{ème} appel à candidature

Les destinations du 1er appel à candidatures restées vacantes à l'issue du 1^{er} appel à candidatures de janvier sont proposées pour les départs au second semestre de l'année universitaire 2021-2022. Veuillez vous référer aux tableaux des destinations spécifiques. Ces tableaux sont susceptibles d'être mis à jour jusqu'à l'ouverture des candidatures le 10 septembre 2021. Pensez à consulter la version actualisée au début de la période des candidatures.

I. COMMENT SE PORTER CANDIDAT ?

La procédure de candidature 2021-2022 pour les programmes d'échange est **entièlement dématérialisée**. Voici comment accéder au formulaire de candidature.

a. Identification par l'ENT



À partir du 10 septembre 2021, vous pouvez accéder à la candidature en ligne sur la page :

www.u-paris2.fr rubriques *international/Partir étudier à l'étranger en programmes d'échange/Candidature et procédure de sélection*

En cliquant sur le lien prévu, les candidats s'identifient via l'ENT pour accéder au formulaire.

b. Choix des destinations

Vous pouvez faire **deux choix d'université** par ordre de préférence.

Les candidats doivent sélectionner les pays et institutions d'accueil, période de séjour selon les indications du tableau des destinations et en fonction de leur année de départ et de leur filière.

– **Données sur le séjour prévu**

Année d'étude au moment du départ	<--Merci de faire une sélection--> *
Pays institutions partenaires - choix 1	<--Merci de faire une sélection--> *
Institution d'accueil 1	<--Merci de faire une sélection--> *
Période du séjour 1	<-- Aucune sélection-->
Pays institution partenaire - choix 2	<-- Aucune sélection-->
Institution d'accueil 2	<-- Aucune sélection-->
Période du séjour 2	<-- Aucune sélection-->

c. Période des candidatures :

Vous pouvez candidater en ligne pendant la période de candidature suivante : **du vendredi 10 septembre au mardi 21 septembre 2021, 12h.**

Toute candidature reçue en ligne après le 21 septembre 2021 ne sera pas étudiée.

d. Pièces justificatives requises, à télécharger dans la seconde partie de la procédure en ligne (format PDF uniquement):

- **Relevé de notes** de chaque année d'études supérieures y compris les redoublements ainsi que les rattrapages de l'année 2020-2021. Attention, seuls les relevés disposant d'un en-tête et d'un cachet de l'établissement sont acceptés comme pièces justificatives.
- **Une lettre de motivation en français.**
- **Un CV en français.**
- **Justificatif(s) de langue** requis (voir point e) ci-dessous.
- **Une photo d'identité** (format jpg)

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié par le jury de sélection.

e. Justificatifs de niveau de langue :

La connaissance de la langue d'enseignement de l'université d'accueil est un prérequis essentiel pour la participation à un programme d'échange. L'Université Paris II est tenue de vérifier que votre niveau est suffisant pour suivre les cours dans la langue d'enseignement. Merci de vous référer au tableau des destinations pour connaître les justificatifs obligatoires et/ou niveaux de langue exigés.

Si sur le tableau des destinations :

⇒ **Un test de langue officiel spécifique est exigé par l'université partenaire (exemple : TOEFL, IELTS...):**

Vérifiez le type de test et le niveau requis et veuillez télécharger le score exigé avant la fermeture de la période de candidature.

⇒ **Un justificatif de niveau de langue est exigé :**

Vous devez fournir un test de langue officiel en cours de validité (duolingo, TOEFL, IELTS, TOEIC, cambridge, DELE etc.) ou tests des instituts culturels, INALCO ou instance officielle avec cachet et signature.

L'attestation éditée par votre chargé de TD de langue de l'année 2020-2021 dans le cadre du 1^{er} appel à candidatures aux départs en échange peut être également utilisée pour justifier votre niveau de langue. Nous n'accepterons pas les attestations de vos anciens chargés de TD sur papier libre.

f. Communication des résultats :

Les dossiers sont examinés par des commissions pédagogiques. Les informations sur l'état de vos candidatures vous seront communiquées par courriel à partir du **20 octobre 2021**.

En cas de sélection, vous devrez impérativement accepter ou décliner l'offre dans votre espace personnel de candidature.

Le départ en programme d'échange est conditionné aux éléments suivants :

- ⇒ **Admission par l'université partenaire** : après l'annonce de votre sélection par le Bureau des Programmes d'Echange, vous devrez remplir la procédure d'admission de l'université partenaire et constituer un dossier dans les délais impartis. L'université partenaire vérifie ensuite la validité de votre dossier et vous enverra une lettre d'admission (entre novembre et janvier, en fonction des établissements partenaires).
- ⇒ **Autorisation du responsable de Master** : les étudiants de Master doivent avoir reçu l'autorisation de leur directeur de Master pour partir en programme d'échange au second semestre.

II. CANDIDATS RETENUS : FINANCER VOTRE SEJOUR

Vous trouverez ci-dessous la liste des aides à la mobilité gérées par la direction des affaires internationales de l'université Paris II Panthéon-Assas :

- Bourses Erasmus+ ;
- Bourse mobilité de la Région Ile-de-France ;
- Aide à la mobilité Internationale du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- Aide à la mobilité de la direction des affaires internationales.

Le dossier de demande de bourses est disponible à partir du mois **de septembre 2021**. La procédure de candidature est entièrement dématérialisée et le dossier unique devra être soumis complet **avant fin septembre 2021**.

Pour plus de détails, veuillez consulter la page dédiée aux bourses de mobilité du site de Paris II www.u-paris2.fr rubriques international/Partir étudier à l'étranger en programmes d'échange/étudiants sélectionnés : à savoir

Aucune aide n'est automatiquement attribuée : une commission décidera de l'attribution des aides financières. Vous serez ensuite avertis par courriel de la décision de la commission.

III. VOS INTERLOCUTEURS A PARIS II

DIRECTION DES AFFAIRES INTERNATIONALES

Bureau des Programmes d'Échange – Pôle Mobilité
Centre Panthéon,
12 Place du Panthéon - 75005 Paris
Aile Soufflot - Escalier M, 2^{ème} étage – salle 5

Heures d'ouverture du bureau au public :

lundi, mardi, jeudi : 9h30-11h30 et 14h00-16h30
Mercredi et vendredi : 14h00-16h30

Marion CHENU

Tél. : +33 (0)1 44 41 56 17
outgoing@u-paris2.fr

Marion Bonnefond

Tél. : +33 (0) 1 44 41 55 36
outgoing@u-paris2.fr